

PUBLIÉ LE 12/08/2024

# Décision DG n° 2024-267 du 12/08/2024 - Délégation de signature à l'ANSM

## DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

### **Le directeur général par intérim de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,**

**VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

**VU** la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

**VU** le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**VU** l'arrêté du 11 juin 2024 portant nomination par intérim du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé - Monsieur DE LA VOLPILIERE (Alexandre) ;

**VU** la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**VU** la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**VU** la décision DG n° 2024-238 du 13 juin 2024 portant délégations de signature à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

### **Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 15 de la décision DG n° 2024-238 du 13 juin 2024 susvisée est modifié comme suit :

Le I est remplacé par les dispositions suivantes :

« I - Délégation permanente est donnée à Monsieur RENAUD (Guillaume), directeur, à Madame GALLAIS (Linda), à Madame WAYSBAUM (Virginie) et à Madame BERTHOLOM (Bénédicte), directrices adjointes, à l'effet de signer au nom du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, toutes décisions dans la limite des attributions de la direction de l'inspection, ainsi que les autorisations d'importation de médicaments délivrées dans le cadre de ruptures de stocks mentionnées à l'article L. 5124-6 du code de la santé publique. ».

**Article 2** : La présente décision, qui entre en vigueur le 26 août 2024, sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 12 août 2024

Alexandre DE LA VOLPILIERE  
Directeur général par intérim

● En lien avec cette information

PUBLIÉ LE 12/08/2024

Décision DG n° 2024-266 du 12/08/2024 -  
Nomination à l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES  
NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE